

En guise de droit de réponse à ses nombreuses frasques et son cinglant désaveu par le chef de l'Etat, Célestine Ketcha Courtès et/ou (c'est selon) ses petits illuminés aux idées rabougries n'ont pas hésité à recourir au lanceur d'alertes pro-Kamto, Boris Bertolt. On le découvre en parcourant « La lettre d'un anonyme sur le chaos au sein de la Société immobilière camerounaise » qui a circulé dans le proche entourage du ministre de l'Habitat et du Développement urbain (Minhdu) la semaine dernière. Seulement, le Minhdu et sa petite coterie aux ordres ont créé, comme vous l'auriez certainement constaté, leur « Société immobilière camerounaise » en voulant parler de la Société immobilière du Cameroun (Sic). Alors question : qui se cache derrière la fameuse lettre anonyme ? Pour répondre à cette question, quelques observateurs estiment que Célestine Ketcha Courtès et/ou ses communicateurs officieux tombent le masque et démontrent ici qu'ils sont ceux-là même qui instrumentalisent le lanceur d'alertes Boris Bertolt. En parcourant le petit chiffon concocté pour la défense du Minhdu, nos sources indiquent que c'est la reprise mutatis mutandis du contenu des correspondances du Minhdu au Premier ministre pour vouer le Dg de la Sic aux gémonies. Les petits chroniqueurs-à-l'œil-de-bœuf à la solde du « ministre-maire » de Bangangté devraient retenir que les fins limiers de votre journal ne sont pas comme eux, c'est-à-dire ces petits rats d'égouts qui écument les cabinets des hauts responsables de la République. Lisez le « droit de réponse » sui generis de Ketcha Courtès.

Mesdames et messieurs, C'est toujours guidé par le respect scrupuleux des valeurs communes et principes d'actions déclinés en Code d'éthique et affichés au dos des portes de l'ensemble des bureaux Sic que nous vous interpellons humblement et plus largement relativement à la thérapeutique franche à apporter au traitement des problèmes observés à la Sic. A la suite de la réunion de concertation avec le personnel Sic tenue dans la Salle de réunions de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun, le 05 novembre 2020, réunion prescrite par le Conseil d'Administration et relative à l'apaisement du climat social à la Sic, le personnel a pris l'engagement de contribuer significativement au retour d'un climat empreint de confiance et de respect. Le Conseil d'Administration a par Résolution r é f é r e n c é e n°009/Ca/Sic/2021 du 05 janvier 2021 recommandé au Directeur Général un retour sans délai à l'apaisement du climat social, par l'élimination des camps, de toute forme de manipulation, en appliquant la tolérance zéro et la sanction de tout acte de dérive à la Sic. Cette Résolution visait le déploiement d'un cadre favorable à la mise en œuvre du Budget de l'exercice 2021 de la Sic et l'octroi d'un pouvoir de sanction au Directeur Général sur tout employé qui viendrait à nuire volontairement au retour tant recherché d'un climat social apaisé. Vraisemblablement, ladite Résolution ne semble pas s'appliquer au Directeur Général, principal commanditaire de la publication n°588 du journal

«La Nouvelle » parue ce 03 mai 2021 et dont les titres et les contenus montrent à suffire une volonté de nuire aux destinées de la SiC et de certains Responsables.

En effet, le jeudi 29 avril 2021, le Directeur Général a reçu pendant des heures les journalistes de la presse « La Nouvelle ». C'est manifestement, durant cette rencontre initiée par ses soins que l'édition de ce projet ubuesque a été concoctée. Ces journalistes ont été à nouveau reçus le 05 mai 2021, certainement pour percevoir leur cachet. Il faut le rappeler pour le déplorer, à l'observation toutes les publications de cette nature sont presque toujours distribuées à l'ensemble des responsables de la Sic.

CODE

Le Directeur Général défie une fois de plus les recommandations du Conseil d'Administration qui avait formellement interdit toute forme de publication ne confortant pas les intérêts de la Sic. nous espérons à travers ce énième cas de dénonciation obtenir de vous un vibrant rappel à l'ordre du Directeur Général au respect du comportement équitable et honnête attendu et promu par le Code d'éthique de la Sic. Son comportement en marge dudit Code ayant occasionné la démission du Directeur des Programmes et des Projets, débauché par ses soins et occasionnera si aucune mesure n'est prise, le départ de bon nombre de cadres notamment ceux à fort potentiel. Vivement que le Directeur Général se consacre exclusivement à la gestion de la Sic afin de limiter la baisse drastique des recettes locatives observées depuis un moment, qu'il corrige les dysfonctionnements et irrégularités observés par les instances du Conseil d'Administration et qu'il donne vie à la volonté du Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul Biya, celle de mieux loger les camerounais. Le gap des logements à combler est évalué à 2,5 millions alors que nommé depuis le 20 août 2019, le Directeur Général n'a véritablement mené aucune action pour sortir des logements de terre. Le Conseil d'Administration devrait s'interroger sur les mesures fortes à appliquer à l'endroit du Directeur Général tant il s'agit d'un manquement de sa part, au respect de la Résolution sus évoquée. Son comportement nuit significativement au vivre ensemble et impacte négativement la performance de l'entreprise.

De plus, on observe depuis sa nomination, une recrudescence des mauvaises pratiques dont entre autres : les sous-locations entretenues par le personnel Sic ; les surfacturations ; les prestations fictives ; les missions fictives ; les procédures de gré à gré complaisantes (l'ARMP lui a d'ailleurs adressé une correspondance l'invitant au respect scrupuleux des procédures de passation des Marchés Publics). Pour exemple, suite au décès survenu le 21 mars 2021 de l'ex Chef de Cellule du Système d'information, le Directeur Général de la Sic n'a pas manqué une fois de plus l'occasion de démontrer son appétit pour la mal gouvernance à travers la nomination d'un de ses complices en qualité d'intérimaire ; il s'agit du dénommé Zengue Serges Yves. Antérieurement ingénieur de Suivi informatique à la Délégation Régionale de Douala, ce dernier a été déchu de ses fonctions en janvier 2020 après multiple cas de malversations en complicité avec les caissiers à travers la manipulation des données informatiques et la dissimulation des fonds de l'entreprise.

C'est ce qui justifie son passage au Conseil de discipline les 06 septembre 2016 et le 03 février 2017 ; avec plusieurs autres cas identifiés au cours des récentes années. Réitérant notre volonté ferme de servir la SiC, notre employeur depuis plus d'une décennie déjà, et comptant

sur l'application des pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration pour ce recadrage managérial tant attendu, Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, l'expression de notre profond et déférent respect.

Source : La Nouvelle
